

PRÉSENTATION DU CGD

L'établissement de rattachement à l'EHPAD Hors les Murs est le Centre Gériatrique Départemental.

- Il est expert dans le domaine gériatrique. Situé dans le quartier de Montolivet, 12e arrondissement de Marseille, il dispose d'un vaste parc.
- Il propose une offre de services de maintien à domicile complète avec des services de soins infirmiers à domicile, d'hospitalisation à domicile, des équipes spécialisées Alzheimer, Parkinson, un hôpital de jour, un pôle de consultations et des places d'hébergement en EHPAD.

ÉQUIPE

- **Un Médecin Coordonnateur :**
Dr Imène MOUSSA

- **1 Cadre Ambulatoire**

- **Une IDEC :**
Alexia HAON 06 02 11 14 86

- **3 IDE DE NUIT :** 07 72 50 57 09
De 20h15 à 6h15.

- **1 PSYCHOMOTRICIENNE**



**Hôpitaux
de Provence**
Groupement Hospitalier
et Universitaire
des Bouches-du-Rhône



**Hôpitaux
de Provence**
Groupement Hospitalier
et Universitaire
des Bouches-du-Rhône

L'EHPAD HORS LES MURS DU CENTRE GÉRONTOLOGIQUE DEPARTEMENTAL



06 02 11 14 86



ehlm@cgd13.fr

Centre Gériatrique Départemental
176 avenue de Montolivet
BP 50058-13375 Marseille Cedex 12
Email : cgd@cgd13.fr - www.cgd13.fr
tel : 04 91 12 74 00 –fax : 04 91 12 76 99

QU'EST-CE QUE C'EST ?

L'EHPAD Hors Les Murs du Centre Gériatologique Départemental est un dispositif alternatif à l'admission en EHPAD. Il assure le maintien à domicile des personnes âgées fragilisées accompagnées par un aidant présent ou non au domicile. Il s'appuie sur une coordination à domicile des services proposés à la personne qui peuvent dépendre du CGD13 ou d'une collaboration avec d'autres partenaires de la ville tels que l'association d'aide à domicile Stella et l'association d'Aide aux Aidants A3.

Quelle mission ?

L'EHPAD HORS LES MURS aide à la coordination de l'ensemble de vos intervenants à domicile. Il ne se substitue pas au plan d'aide déjà en place, il se positionne en complément afin de favoriser le maintien à domicile sur une longue durée.

Les + de ce dispositif

- Une permanence IDE de nuit 7/7 nuits,
- Un interlocuteur unique de jour (IDEC),
- Un hébergement temporaire en EHPAD du CGD en cas d'urgence sociale : tel que hospitalisation de l'aidant.

Pour une durée de 7 jours renouvelable 1 fois.

Les 4 domaines d'accompagnement pour rester le plus longtemps à domicile :



ACCOMPAGNEMENT AUX SOINS



ACCOMPAGNEMENT SOCIAL



ACCOMPAGNEMENT A LA VIE QUOTIDIENNE



ACCOMPAGNEMENT A LA DEPENDANCE

Les critères d'admission

Les personnes de 60 ans et plus en perte d'autonomie : GIR 1 à 4.

Résidant dans les 12e, 13e, 5e, 4e, 3e, 2e et ainsi qu'une partie des 1er, 11e, 10e et 6e arrondissements.

Sur demande de la personne, de l'aidant, d'un proche ou d'un professionnel de santé.

Une évaluation médico-soignante de la personne est réalisée à domicile par l'infirmière coordinatrice, le médecin coordonnateur et la psychomotricienne. Afin de valider l'admission dans le dispositif.

Les outils de liaison

- Une tablette équipée d'un système de visioconférence est remise à l'aidant afin de garder le contact avec la personne accompagnée.
- Une liaison téléphonique est maintenue avec l'Infirmier(e) de nuit.
- Un dossier patient informatisé.

Le rôle des intervenants

L'IDEC organise l'admission, assure la coordination avec les différents intervenants au domicile et définit le projet d'accompagnement personnalisé en collaboration avec le médecin coordonnateur.

Le Médecin coordonnateur assure l'évaluation gériatrique et dans ce cadre, il peut effectuer des propositions de prises en charges médicamenteuses et non médicamenteuses et transmet ses conclusions au médecin traitant.

L'IDE de Nuit assure une permanence paramédicale, répond aux appels par téléphone ou via la tablette, il se déplace au domicile si besoin.

La Psychomotricienne fait un bilan permettant d'adapter les aides et les espaces aux besoins et propose des thérapies non médicamenteuses.